



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 28 novembre 2018

NOTRE DÉTERMINATION EST SANS FAILLE !

La section syndicale de CARREFOUR MILENIS PROMOCASH affiliée à la Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe, ainsi que d'autres organisations syndicales, ont entamé un mouvement de grève de 24 heures reproductibles à compter du jeudi 22 novembre 2018. Notre grève a pour but **d'exiger le maintien de nos différents accords d'entreprise** que la direction a dénoncés le 1^{er} septembre 2017.

LARUE, HENRY et SABLON disposaient de 15 mois pour négocier un nouvel accord soit jusqu'au 30 novembre 2018.

En cas de désaccord, au 1^{er} décembre 2018, c'est la convention collective de France qui s'appliquera. Seulement, voilà, les dispositions de cette convention collective sont moins avantageuses.

Depuis septembre 2017 à ce jour, la direction a toujours fait semblant de négocier. Elle fait preuve de mauvaise foi. Elle joue la montre ! Non seulement, elle refuse sciemment de négocier sérieusement, mais en plus elle affiche un mépris sans vergogne à notre encontre en désinformant les salariés.

Le mercredi 21 novembre 2018, elle se permet de quitter la table de négociations sans même daigner nous aviser. Face à l'attitude méprisante de la délégation patronale **les employés en colère ont répondu par la grève !**

LARUE, HENRY et SABLON y vont de chantages en chantages et de provocations en provocations. LARUE a déclaré que si l'accord est conservé en l'état, dans deux ans, il licencie. Il nous menace : si nous ne signons pas son diktat, il appliquera la convention collective de France qui est moins avantageuse que nos acquis. Nous rappelons que ce même LARUE a licencié des dizaines de travailleurs à Cora Bas du Fort et en 2013 il a fait un plan social à Carrefour MILENIS. Plusieurs années après son départ, la direction générale du groupe a fait rappeler ce M. LARUE, le licencié de service, pour tenter de supprimer nos droits, acquis de haute lutte !

Dès le 21 novembre 2018, LARUE, HENRY et SABLON font appel à des intérimaires.

Le 22 novembre 2018, **LARUE, HENRY et SABLON ont eu le culot de remplacer tous les grévistes par des intérimaires ce qui est totalement illégal.** LARUE, HENRY et SABLON ont été pris en flagrant délit. **Nous les avons contraints d'y renoncer.**

Le samedi 25 novembre 2018, la grève est massive, au lieu de négocier, la direction a décidé de fermer l'entreprise (lock-out). Cette pratique est interdite en France.

Incontestablement, la direction a pris la décision de jouer sur le pourrissement de notre grève ! Elle cherche aussi, à nous impressionner et à essayer de monter contre nous tous ceux qui, de près ou de loin, seront victimes de cette fermeture.

Le 27 novembre 2018, nous sommes passés à PROMOCASH. La direction a pris la décision de fermer. Nous, les grévistes nous sommes alors rendus à Carrefour Market de Colin Petit-Bourg, magasin du groupe DESPOINTES. A notre retour, nous avons constaté la réouverture de PROMOCASH avec des intérimaires.

LA DIREKSYON FEME BOUTIK AY !

La direction du groupe DESPOINTES doit savoir que ses menaces ne nous impressionnent pas et n'arriveront pas à bout de notre détermination !

**NOUS SOMMES EN LUTTE JUSQU'À LA SATISFACTION
TOTALE DE NOS REVENDICATIONS !**

**SALARIÉS DU GROUPE DESPOINTES
REJOIGNEZ-NOUS EN MASSE DANS LA LUTTE !**